

Charte d'engagement des éco-acteurs
de la Réserve de biosphère de Camargue



S'ENGAGER ENSEMBLE POUR LA CAMARGUE



Man and Biosphere
Le programme de l'UNESCO
conciliant la conservation de
la Biosphère et les activités humaines

Edito

Partager les valeurs de la Réserve de biosphère

★ En notre début de 21^{ème} siècle, l'humanité doit s'orienter vers un développement plus durable et mieux partagé, indispensable pour faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux de notre époque.

Mais les modalités de cette transition restent à construire, et à adapter à de multiples contextes, humains comme naturels.



Les Réserves de biosphère constituent un Réseau mondial de sites reconnu par l'UNESCO qui expérimentent, depuis plus de 40 ans, des approches intégrées de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. En mobilisant savoirs scientifiques et savoirs locaux, en incitant les habitants à participer à la gestion du territoire, en développant les actions de formation et de sensibilisation aux relations entre les humains et la biodiversité, en échangeant avec d'autres régions du globe, les Réserves de biosphère innovent, cherchent, expérimentent, transmettent.

Mais la transition ne peut réussir sans l'engagement de chacun vers des pratiques plus viables. C'est pourquoi les Réserves de biosphère souhaitent s'appuyer sur des réseaux locaux d'éco-acteurs.

Ces personnes, dans leur métier, leurs activités associatives... partagent les valeurs et enjeux de la Réserve de biosphère, et, fiers ou amoureux des richesses de leur région, souhaitent les transmettre aux générations futures.



En signant la Charte d'engagement de la Réserve de biosphère,
il en devient un éco-acteur partenaire.

Didier Babin
Président du MAB France

Sommaire

- 3 Charte d'engagement des éco-acteurs
- 5 Eco-acteur, c'est quoi ?
- 8 Pourquoi s'engager ?
- 9 Comment se porter candidat à la Charte ?
- 15 Thèmes et pistes d'engagements
- 18 Le cycle de vie de l'éco-acteur
- 20 Liens utiles pour aller plus loin
- 21 Carte des Réserves de biosphère



BIOSPHÈRE
Fontainebleau & Gâtinais



Charte d'engagement des éco-acteurs de la Réserve de biosphère

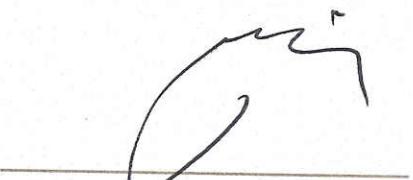
Le comité français Programme
MAB (l'Homme et la biosphère) de l'UNESCO et la
Réserve de biosphère de Camargue

Félicitent M./ Mme _____
Jean-Marie BEAUSSIER

de _____
AVIRON CLUB DE SAINT-GILLES

Pour son engagement en faveur du développement durable et lui attribuent la qualité de
«Eco-acteur de la Réserve de biosphère de Camargue»




Le Président
du MAB France


Le Président
de la Réserve de
biosphère


L'éco-acteur

S'engager ensemble pour la Camargue





Eco-acteur, c'est quoi ?

★ La Réserve de biosphère de Camargue s'étend sur l'ensemble du delta du Rhône, soit 193 000 ha. Les personnes et organisations qui y vivent ou y interviennent peuvent, si elles le souhaitent, en devenir des éco-acteurs dès lors qu'elles s'orientent vers un développement plus respectueux de la nature et des hommes. La Réserve de biosphère offre un cadre pour faire reconnaître leur démarche.

La Charte d'engagement, qu'est-ce que c'est ? Une démarche de territoire

★ La Charte d'engagement est un texte lié à la désignation de la Réserve de biosphère par l'UNESCO. Il s'agit d'un document de principes sur lequel l'éco-acteur va s'engager formellement. La Charte d'engagement concrétise une démarche partenariale entre la Réserve de biosphère et les éco-acteurs.

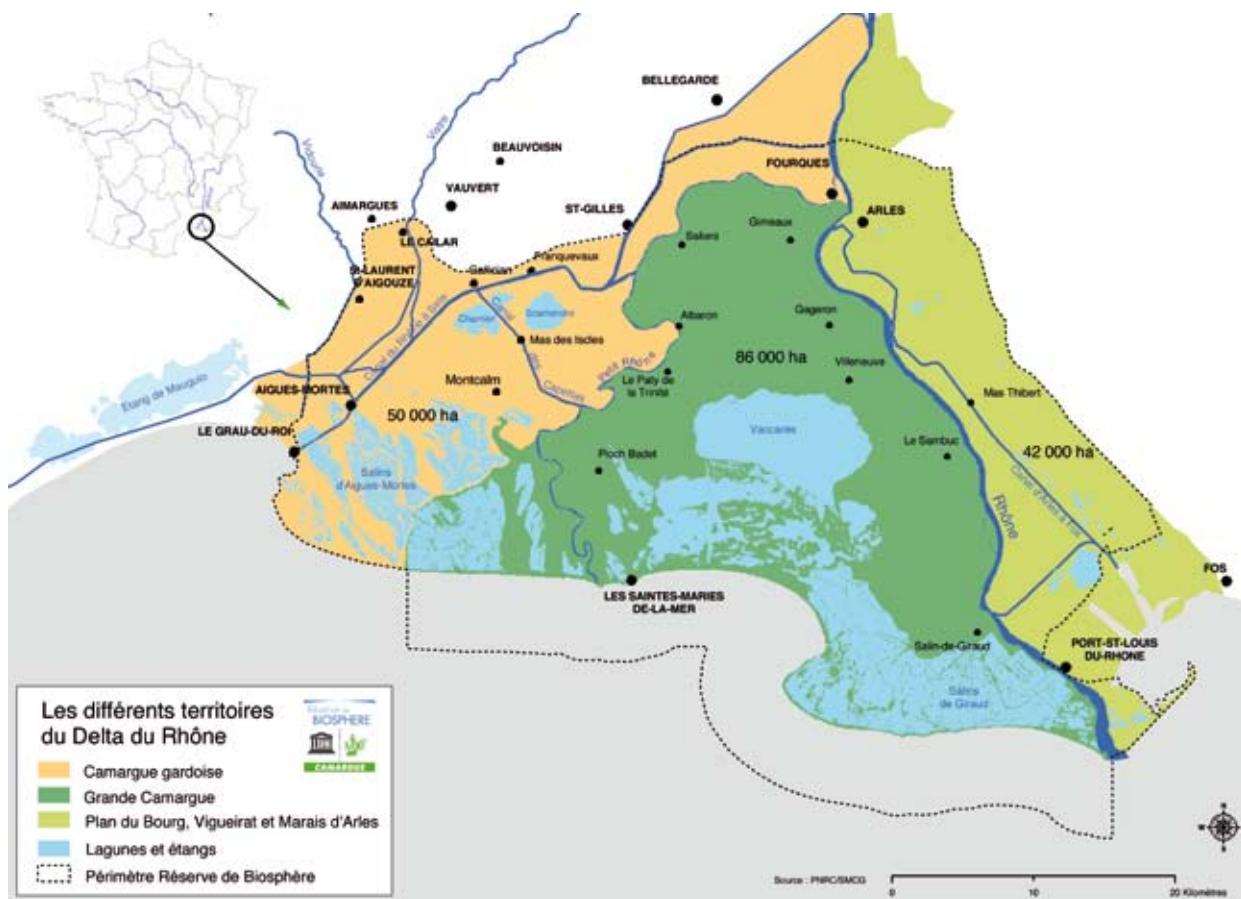
Elle contribue à nous guider vers un monde plus écologique par des actions simples et concrètes.

➲ **Être éco-acteur, c'est contribuer, à son échelle, à renforcer la qualité du territoire et son caractère exceptionnel.**

★ Signer la Charte d'engagement pour devenir éco-acteur permet d'amorcer une démarche de progrès en faveur de l'environnement, y compris au-delà du territoire de la Réserve de biosphère, car la Réserve de biosphère n'est pas un espace clos, mais un territoire lié à ses voisins par différentes dynamiques.



Territoire de la Réserve de biosphère de Camargue



Qui est concerné par la Charte ?

Une démarche pour tous

★ Toute personne, morale ou physique (entreprise, école, association...), de tout secteur d'activité qui souhaite réduire son impact écologique, préserver la Réserve de biosphère ou contribuer à sa connaissance, est concerné par la Charte.

★ La Charte d'engagement est faite pour tous. En la signant, l'éco-acteur :

- inscrit ses pratiques dans une démarche d'amélioration continue ;
- capitalise, valorise et transmet son expérience, y compris s'il bénéficie de labels ou de reconnaissances tels qu'AOP, Gîtes de France, certification ISO, AB, charte européenne du tourisme durable... ;
- bénéficie d'un accompagnement du réseau dans la mise en place de nouveaux engagements ;
- accompagne les nouveaux signataires dans la mise en œuvre de leurs engagements au nom de la Réserve de biosphère ;
- dispose d'un tremplin vers de nouvelles reconnaissances (Éco-artisans, AB...).

★ Pour devenir éco-acteur, il n'est pas nécessaire de pratiquer toute son activité dans la Réserve de biosphère. L'important est que les engagements portent sur son territoire, en écho avec ses enjeux.

⇒ **Être éco-acteur, c'est pratiquer son activité en adéquation avec les enjeux environnementaux de son territoire.**



Etre éco-acteur donne droit à quoi ?

La reconnaissance d'une identité

★ Le signataire de la Charte d'engagement est reconnu comme éco-acteur par la Réserve de biosphère de Camargue et le comité MAB France.

- Un diplôme lui est délivré, qui peut être exposé dans un local commercial ou des bureaux recevant du public.
- Il bénéficie d'une identité : composée d'un tampon «éco-acteur» et de la mention *signataire de la charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue* qu'il peut apposer à des documents de communication divers (courriers, site internet, plaquette...).

Mais attention, l'utilisation du logo de l'UNESCO n'est pas autorisée sur des

produits à la vente. Ainsi, le logo de la Réserve de biosphère de Camargue, qui inclue le logo de l'UNESCO, ne peut être en aucun cas apposé sur des produits à la vente.

Seule la mention *signataire de la charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue* sera indiquée sur les produits destinés à la vente. L'éco-acteur peut, s'il le souhaite, compléter la mention en précisant que la Réserve de biosphère est un site reconnu (ou désigné) par l'UNESCO.

La Charte d'engagement n'est ni une marque, ni un label.

⇒ **Être éco-acteur, c'est être reconnu sur son territoire pour ses engagements.**



Combien de temps dure l'engagement ?

Un engagement sur trois ans

★ À partir de sa signature, l'éco-acteur a trois ans pour mettre en application les résolutions prises en faveur de l'environnement. Les engagements pris en 2014 s'étendent jusqu'à 2017. À l'issue de cette période, on vérifiera que les engagements ont bien été tenus.

⇒ **Être éco-acteur, c'est progresser pendant trois ans.**

Que se passe-t-il pendant la durée de l'engagement ?

Une démarche de confiance

★ Signer la Charte d'engagement, c'est entrer dans un cercle de confiance. Confiance dans la réalisation des engagements, confiance dans la force du réseau, confiance dans la responsabilité commune.

Le signataire de la Charte devient membre du réseau des éco-acteurs : il participe à son animation, sa promotion et son enrichissement. Il bénéficie éventuellement de formations et d'accompagnement. Il contribue à ce lieu d'échange et de collaboration.

Les éco-acteurs se réunissent une fois par an au minimum. C'est l'occasion d'accueillir de nouveaux candidats, de partager ses expériences ou de trouver de l'aide pour surmonter ses difficultés.

⇒ **Être éco-acteur, c'est participer activement à la vie du réseau.**

Quel rôle joue la Réserve de biosphère ?

Un accompagnement au quotidien

★ La Réserve de biosphère de Camargue accompagne l'éco-acteur tout au long de sa démarche. Elle anime le réseau et met à disposition de ses membres les outils d'informations nécessaires à la réalisation des engagements. Elle valorise les éco-actions au niveau local, national et international.

Instance reconnue dans le milieu des politiques publiques, la Réserve de biosphère fait le lien entre les signataires de la Charte, ses partenaires socio-économiques et ses différents organes d'animation, notamment le Comité technique local.

Ce comité est garant de la crédibilité et de l'image de la Charte. À ce titre, il étudie les candidatures, juge de la pertinence et de la faisabilité des engagements pris et identifie les besoins des éco-acteurs.

⇒ **Être éco-acteur, c'est bénéficier d'une expertise tout au long de son engagement.**



★ Coupe de sagne en Camargue

Pourquoi s'engager ?

★ Réduire son impact écologique, améliorer la durabilité de son activité, préserver les ressources naturelles de son territoire, valoriser ses paysages... s'engager dans la Charte de la Réserve de biosphère, c'est **œuvrer en faveur de l'environnement et du développement durable du territoire.**

Prendre des engagements dans ce sens ne doit pas être perçu comme une contrainte, mais comme une **possibilité d'évoluer.** C'est une démarche volontaire, un moyen de promouvoir et de partager ses actions.

★ S'il appartient à chacun de se positionner sur un territoire et d'agir selon ses fonctions, cette démarche permet de :

- **S'engager concrètement, selon ses possibilités et ses contraintes** : les éco-acteurs choisissent eux-mêmes les domaines dans lesquels ils souhaitent s'investir.

La démarche initiée est une démarche de progrès vers les valeurs portées par la Réserve de biosphère.

Les objectifs à atteindre se font par étapes, selon les moyens de chaque candidat.

- **Etre reconnu comme partenaire des Réserves de biosphère**, du comité MaB et de l'UNESCO.

Le statut d'éco-acteur ouvre la voie à d'autres labels, peut-être plus « marchands ».

- **Afficher une image éco-responsable.**
- **Participer à une cause utile et actuelle** : la protection de notre environnement et de nos ressources naturelles pour les générations futures.
- **Intégrer une démarche collective** : le réseau des éco-acteurs des Réserves de biosphère. Réseau d'échanges d'expériences et de pratiques en faveur du développement durable, c'est un lieu d'apprentissage et d'entraide à l'échelle locale, tous domaines confondus, croisant les regards sur un territoire.
Partager et capitaliser ses savoirs, dialoguer avec des personnes ressources, bénéficier de la force d'un groupe...

Eco-acteur sur le web

Le réseau des éco-acteurs des Réserves de biosphère de France dispose d'une vitrine internet.

www.mab-france.org

Toutes les infos en un clic :

- La mise en relation de tous les éco-acteurs des Réserves de biosphère de France : capitalisation des expériences, échanges et valorisation des actions à l'échelle nationale.
- La mise en lumière de l'éco-acteur : vitrine de l'activité et des engagements de chacun, contact et informations.
- L'accès à un centre de ressources : bibliothèque de connaissances, webographie, idées et retours d'expériences sur des engagements en faveur du développement durable.



Comment se porter candidat à la Charte ?

Le dossier de candidature détachable ci-après a pour objectif de vous accompagner dans vos propositions d'engagements. Aucun champ n'est exclusif, c'est bien une approche globale et d'amélioration continue qui est attendue.

1) Prendre contact avec la Réserve de biosphère et le réseau des éco-acteurs.

Il faut que chaque candidat prenne contact avec le coordinateur de la Réserve de biosphère en amont de sa candidature. Ceci afin d'avoir un meilleur accompagnement dans la lecture des objectifs et la rédaction des engagements. Des personnes ressources, appelées « parrains », sont alors mobilisées.

2) Détacher, compléter et renvoyer le dossier de candidature.

Une fois complété, le dossier de candidature doit être envoyé au coordinateur de la Réserve de biosphère, accompagné de l'engagement de principe signé (page 3)*:

- Version papier : Réserve de biosphère de Camargue – Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty, 13200 Arles
- Version électronique : ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr

* Conserver une copie de ces documents

3) Défendre sa candidature.

Le dossier de candidature est présenté pour avis lors d'une réunion du Comité technique local de la Charte. Le candidat défend lui-même son dossier, aidé par ses parrains.

Trois cas de figure sont alors possibles :

- a. Le dossier est accepté, nécessitant parfois quelques précisions complémentaires.
- b. Le dossier est ajourné, car incomplet ou non représenté.
- c. Le dossier est refusé, car il est hors sujet ou ne correspond pas à l'esprit de la démarche.

Le Comité technique local : l'instance de discussion

- Il se réunit a minima deux fois par an.
- Il représente les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la Réserve de biosphère de Camargue.
- Il prend les décisions nécessaires à la vie et à l'image de la Charte d'engagement au niveau local.
- Il étudie et donne un avis sur le bien-fondé et la pertinence des candidatures présentées.
- Il doit aussi être en capacité de proposer des réajustements ou des reformulations, en considérant au mieux l'état initial, les capacités et les moyens de chaque candidat.
- Il peut aussi proposer des moyens d'accompagnement des candidats, des formations...

L'assemblée des signataires : l'instance de validation

C'est devant l'assemblée générale que le candidat éco-acteur prend solennellement ses engagements, qui seront co-signés par la Réserve de biosphère de Camargue et par le président du comité MAB France.

Les règles du jeu

★ Pour être reconnus éco-acteurs, les candidats devront prendre des engagements correspondant aux fonctions des Réserves de biosphère internationales ET aux enjeux spécifiques de la Réserve de biosphère de Camargue :

Un ou plusieurs engagements du « bloc 1 – Développement durable » :

- *Adapter/améliorer ses pratiques afin de limiter l'impact de son activité sur le réchauffement climatique
- *Mettre en place les conditions de maintien, de respect et de valorisation des milieux et des paysages de la Réserve de biosphère de Camargue
- *Préserver, conserver et valoriser les ressources naturelles du territoire de la Réserve de biosphère de Camargue

Un ou plusieurs engagements du « bloc 2 – Acquisition de connaissances, éducation et sensibilisation » :

- *Mettre en place ou accompagner des programmes de recherche et de surveillance de l'environnement, de formation, d'actions d'éducation et de sensibilisation des publics aux questions environnementales

Un ou plusieurs engagements du « bloc 3 – Contribuer au Réseau »

- *S'engager envers l'équité et le maintien du lien social au sein de votre structure et de vos actions

Conditions générales

★ Votre projet doit être conforme aux textes réglementaires. Vous trouverez ci-dessous quelques points importants pour vous guider.

La qualité des engagements prime sur la quantité :

- Le Comité technique local de la Charte et le comité MAB France pourront proposer des réajustements et de nouvelles idées.
- Les pages 15 à 17 recensent les thèmes et les engagements possibles.
- L'objectif n'est pas de fournir une liste exhaustive d'actions, mais de montrer la diversité des possibles dans ces différents domaines.
- Les engagements devront être précis et mesurables.



Ces pistes sont amenées à être enrichies par l'expérience des premiers signataires et par toute nouvelle entrée dans le réseau des éco-acteurs de la Charte d'engagement.

► La Réserve de biosphère, en animant les différentes instances de la Charte d'engagement, veillera à la réalité et à la sincérité des engagements, pour assurer la crédibilité et l'image positive du dispositif.

- Chaque éco-acteur s'engage publiquement à remplir ses objectifs lors de la journée annuelle des signataires. Ils sont également publiés sur le site internet de la Réserve de biosphère.
- Chacun peut donc contrôler le respect des engagements pris. Cette phase favorise aussi l'entraide entre les éco-acteurs. Plus nombreux et crédibles ils seront, plus leur statut d'éco acteur sera connu.

CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE CAMARGUE DOSSIER DE CANDIDATURE

2022 - 2025

Une fois complété, ce dossier est à transmettre à la Réserve de biosphère de Camargue – Parc naturel régional de Camargue. Mas du Pont de Rousty, 13 200 Arles sous format papier ou sous version électronique à l'adresse ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr. N'oubliez pas de garder une copie de ce dossier.

Fiche d'identité du candidat

Nom de la structure candidate ou raison sociale : Aviron Club de Saint Gilles - Association

Domaine(s) d'activité(s) / fonction(s) sur le territoire : Pratique sportive en milieu naturel

Gestion d'espaces ou équipements publics (Ports, collectivités, office de tourisme..), Professionnels du tourisme, Gestion d'espaces naturels (Chasse, protection de la nature), Production agricole (Agriculture (élevage), aquaculture, pêche), Commerce-artisanat-industrie, Prestation de services.

Nombre de salariés : 0

Nom et prénom de la personne référente chez vous pour le suivi de la charte d'engagement de la Réserve de biosphère :

Jean Marie Beaussier - Délégation si besoin à Françoise Beaussier (sa femme)

Fonction au sein de la structure : Président (Jean Marie Beaussier) - Adhérente (Françoise Beaussier)

Contact Mail : c30007@ffaviron.fr - franjean2b@laposte.net

Contact téléphone (optionnel) : 06 76 67 08 27

Adresse postale structure (code postal, commune) : 9 rue de la Croix d'Arquier - Saint Gilles 30 800

Site internet : <https://aviron30800saintgilles.org>

Etes-vous déjà investis dans une (des) démarche(s) de qualité ou de progrès reconnaissant vos bonnes pratiques en faveur de l'environnement et du développement durable ?

(Label AOP, AB, Hôtel au naturel, Ambassadeurs du patrimoine Biodiversité et Paysages, Chartes de réseaux pour un tourisme responsable, certification ISO 14001...)

si oui, pouvez-vous nous citer un ou plusieurs engagements que vous menez dans ce cadre-là ?

OU souhaiteriez-vous tendre vers l'une ou l'autre de ces reconnaissances ?

Expression libre.

Non, participation à différentes associations seulement.

Dossier de candidature

Quels sont les engagements que vous prenez dans le cadre de la Charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue ?

ENJEUX	Que faites-vous aujourd'hui, ou que fait votre structure, dans les domaines suivants ?	Les engagements que vous prenez et vous engagez à tenir (précisez l'échéance (1, 2 ou 3 ans) et les critères d'évaluation envisagés)
Adapter/ améliorer mes pratiques afin de limiter l'impact de mon activité sur le réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements en covoiturage - Activité propre sans impacts sur l'environnement - Ramassage des déchets - Utilisation de vaisselle durable (verre, aluminium, etc) pour éviter la vaisselle jetable - Ecogestes inscrits à titre obligatoire dans le règlement intérieur - Limiter au maximum le bateau à moteur (utilisation uniquement pour impératif de nécessité comme la sécurité ou la mise à l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chercher à atténuer ou améliorer les impacts du bateau à moteur thermique (obligatoire pour la sécurité lors de la pratique de l'aviron) = 3 ans - Système de chèvre ou de palant (treuil coutant 10 000€) pour la mise à l'eau du bateau = 3 ans - Imposer dans le règlement intérieur les gourdes en inox et interdire les bouteilles/gourdes plastiques = 2 ans
Mettre en place les conditions de maintien, de respect et de valorisation des milieux et des paysages de la Réserve de biosphère de Camargue	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances spécifiques sur l'avifaune d'un adhérent qui partage son savoir au club - Plantation de leurs et plantes grimpantes à titre d'ornements et pour favoriser la biodiversité au club - Tonte laissée sur place pour nourrir les sols (herbes sauvages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une affiche d'information du milieu et de la biodiversité concernant le Canal de Rhône à Sète = 3 ans - Chercher des sciences participatives adaptées à la pratique de l'aviron (oiseaux, poissons, etc) = 2 ans

Dossier de candidature

Préserver, conserver et valoriser les ressources naturelles du territoire de la Réserve de biosphère de Camargue	<ul style="list-style-type: none"> - Ramassage de déchets - Conservation du patrimoine nautique avec 3 bateaux d'aviron en bois (la majorité d'entre eux étant en polyester aujourd'hui) 	<ul style="list-style-type: none"> - Passer les tee-shirts du club en coton bio = 3 ans - Remettre en service un bateau d'aviron en bois = 1 an - Valoriser la grainothèque de Saint-Gilles (notamment en diffusant leurs dépliants) = 1 an
Mettre en place ou accompagner des programmes de recherche et de surveillance de l'environnement, de formation, d'actions d'éducation et de sensibilisation des publics aux questions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Signalement quotidien à la mairie de Saint-Gilles (contact avec l'adjoint à la transition écologique) des atteintes à l'environnement rencontrés - Sensibilisation aux déchets (notamment au zéro déchets) et au ramassage - Sensibilisation à la meilleure pratique de l'aviron sans impacter l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les adhérents aux sciences participatives = 1 an - Maintenir les actions de sensibilisation et de ramassage des déchets = 3 ans
Contribuer au réseau.	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance actuelle de certains écoacteurs de la Réserve Biosphère de Camargue: Bernard Poujol, association Siloe, école Li Cigaloun, château d'Espeyran, coopérative UNIVERT 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux événements dans la mesure du possible = 3 ans - Participer à ACTE#3 = 1 an - Faire de la communication sur le réseau des écoacteurs et sur la RBC = 3 ans
S'engager envers l'équité et le maintien du lien social au sein de votre structure, et de vos actions	<ul style="list-style-type: none"> - Repas conviviaux avec adhérents du club et d'autres clubs (Nîmes, Beaucaire, Grau du Roi, Grande Motte) - "Ramons chez les voisins", initiative où les clubs d'avirons invitent les clubs voisins pour naviguer ensemble (pique-nique ensuite). Cette organisation régionale favorise les courtes distances 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des personnes handicapées à l'aviron (dépendra surtout de la chèvre/treuil) telles que des handicapés mentaux, tétraplégiques et aveugles = 3 ans - Maintenir les actions déjà entreprises avec les cas sociaux = 3 ans

Je m'engage dans la démarche des éco-acteurs, à savoir :

- Pour une durée de trois ans et renouvelable,
- Définir les engagements répondant aux enjeux de la Réserve de biosphère de Camargue, ainsi que les moyens à mettre en œuvre, les échéances et les critères d'évaluation envisagés,
- Mettre en œuvre les engagements, les communiquer et les valoriser,
- Autoévaluer les engagements pris, annuellement puis aux termes des 3 années de la Charte,
- Définir les suites à donner.

Je soussigné, Jean-Marie Beaussier....., déclare poser ma candidature pour participer à la démarche de Charte d'engagement de la Réserve de biosphère de Camargue, ainsi intégrer le réseau des éco-acteurs des Réserves de biosphère de France.

Fait à Vauvert

le 18.05.22

Signature



Votre dossier est complété...

Détacher, compléter et renvoyer le dossier de candidature.

Une fois complété, le dossier de candidature doit être envoyé au coordinateur de la Réserve de biosphère, accompagné de l'engagement de principe signé (page 3)*:

- **Version papier :**
Réserve de biosphère de Camargue – Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles
Tél. : 04 90 97 10 40
- **Version électronique :**
ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr

* Conserver une copie de ces documents

Thèmes et pistes d'engagements

Engagements possibles autour de l'eau et du transport





Thèmes et pistes d'engagements

Engagements possibles autour des déchets et de l'énergie

Maitriser les volumes

Valoriser et réutiliser les déchets

Préserver la qualité de l'air, du sol et des paysages

Réduction de mon empreinte écologique



Réduction des facteurs de dégradation des milieux naturels

★ Déchets

Limiter les émissions de CO2

Maitriser la consommation d'énergie

Utiliser les ressources locales



★ Energie

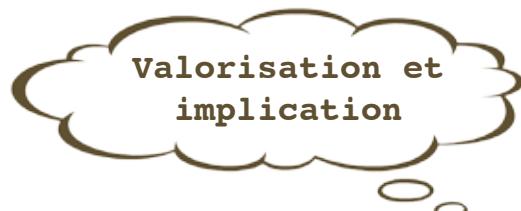
Thèmes et pistes d'engagements



Engagements possibles autour du patrimoine et la contribution au réseau



★ Patrimoine



★ Contribuer au réseau & Equité et maintien du lien social

Le cycle de vie de l'éco-acteur

1. Découvrez
la charte



2. Contactez
le coordinateur
de la réserve
de biosphère



Comment
Eco-A



3. Refléchissez sur
vos engagements
accompagnement par l'animateur
de la charte et des parrains



6. Devenez Eco-Acteur !

Présentez vos engagements
à l'assemblée des signataires



et devenir

Eco-
acteur ?

5. Finalisez votre dossier



4. Proposez votre candidature au Comité Technique Local

Liens web utiles



★ L'Unesco

<http://fr.unesco.org>

Le programme UNESCO MAB sur l'Homme et la biosphère expérimente des formes de développement économique et social durables : www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme

★ 631 Réserves de biosphère dans 119 pays, dont 14 sites transfrontaliers

Les Réserves de biosphère, des sites d'apprentissage pour le développement durable :

www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/
et www.facebook.com/manandbiosphere

À quoi ressemble le développement durable, là où vous vivez ? Toutes les images ont été tournées dans des Réserves de biosphère à travers le monde.

Vidéo sur le site du MAB France : www.mab-france.org/fr

★ Le comité français anime, fédère et développe le réseau français de Réserves de biosphère

www.mab-france.org/fr et ces lettres électroniques d'information « les lettres de la biosphère » inscription à ce lien : www.mab-france.org/fr/lettres-de-la-biosphere

★ Les coordinateurs de la Réserve de biosphère de Camargue

Réserve de biosphère de Camargue : www.parc-camargue.fr

Facebook PNRC : www.facebook.com/parcnaturelregionaldecamargue

Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise : www.camarguegardoise.com

★ Pour se renseigner sur les outils et les techniques pour une meilleure gestion environnementale de vos activités

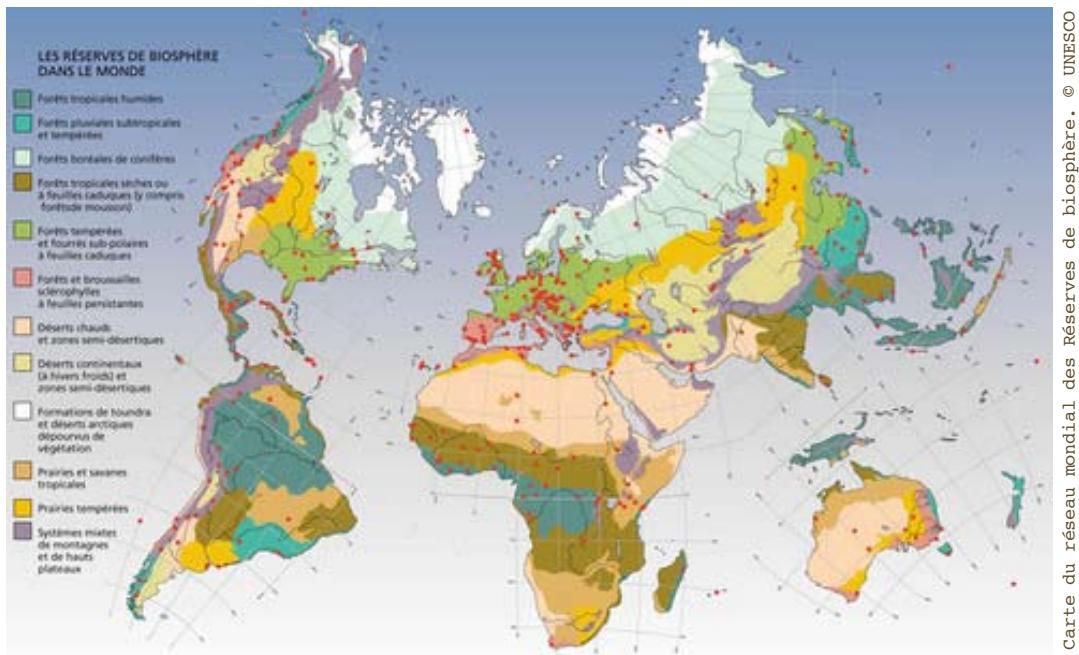
Ces liens sont un avant-goût du centre de ressources et d'expériences envisagé pour le réseau des éco-acteurs à l'échelle des Réserves de biosphère de France et du monde.

- La Fondation Nicolas Hulot propose des changements de comportements individuels et collectifs, et soutient les initiatives environnementales : <http://www.fondation-nicolas-hulot.org/>
- Le Parc national / Réserve de biosphère des Cévennes a publié un guide pour réussir un projet durable : Réussir un projet durable
www.cevennes-parcnational.fr/Acces-directs/Toute-l-actualite/Reussissez-votre-projet-durable
- Dans le cadre du défi « Familles à Energie Positive » organisé par prioriterre (www.prioriterre.org), un guide de 100 éco-gestes a été conçu : Guide 100 éco-geste 2013
www.prioriterre.org/upload/wysiwyg/File/Particuliers/FAEP/100ecogestes2013_WEB_RA.pdf
- La WebTV Souffle de Rose présente chaque mois des vidéos d'actions en faveur de la biodiversité et de la transition écologique, pour réconcilier la Nature et l'Homme : <http://soufflederoze.wmaker.tv/>

Carte des Réserves de biosphère

Le réseau mondial des Réserves de biosphère

Le réseau mondial des Réserves de biosphère est composé de 631 Réserves de biosphères réparties dans 119 pays, dont 14 sites transfrontaliers. Ce réseau est un outil de coopération internationale exceptionnel permettant le partage des connaissances et les échanges d'expériences.



Les Réserves de biosphère constituent de formidables bibliothèques vivantes d'expériences dans tous les domaines du développement durable. L'appartenance au réseau mondial facilite la mise en relation, l'organisation d'échanges sous différentes formes et la promotion des bonnes pratiques.

Qui a fait quoi ?

Directeurs de la publication : Le Parc naturel régional de Camargue et le Comité français des Réserves de biosphère

Rédaction : MediaTerra avec la collaboration du Comité français des Réserves de biosphère, la Réserve de biosphère de Camargue

Contact : Réserve de biosphère de Camargue – Parc naturel régional de Camargue Mas du Pont de Rousty, 13200 Arles
ecoacteurs.mab@parc-camargue.fr
Tél.: 04 90 97 10 40

Coordination du livret :

Parc naturel régional de Camargue

Cartographie : PNRC, SMCG, Philippe Isenmann

Crédits photos : Parc naturel régional de Camargue, MAB France, Angela Krah

Conception graphique et réalisation : Angela Krah (Angela Krah // Camargue Communication)

Conception du tampon « éco-acteur » : De.sign création graphique & communication et Angela Krah

Impression : Arles Imprim

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Diplôme fabriqué en papier 100 % naturel (mûrier à papier et paille de riz) par l'Atelier Papetier d'Arles - www.atelierpapetier.com

Toute reproduction sans autorisation est interdite.



BIOSPHÈRE
Fontainebleau & Gâtinais



Notes

Notes



ENSEMBLE NOUS COHABITONS

ensemble nous agissons



Ce livret a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales » et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

